

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2026-042

DIRECTION ENFANCE ÉDUCATION FAMILLE

Le Maire de la Ville de DREUX,

VU l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5, qui permet au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU la délibération DEL2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Françoise Scavenneec,

Considérant la demande de Madame Diallo Mariame, Présidente de l'association des parents d'élèves « APE Jean Zay » à Dreux, sollicitant l'utilisation de la cour, les sanitaires et la salle des repas de l'école maternelle Jean Zay, 1 rue Albert Bessières à Dreux, le lundi 29 juin 2026 de 16H30 à 20H00, pour la Kermesse de l'école.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La présente décision annule et remplace la décision n°DEC2026-039 en date du 19 juin 2026 en raison du report consécutif aux conditions météorologiques liées à la canicule. La cour, les sanitaires et la salle des repas de l'école maternelle Jean-Zay, 1 rue Albert Bessières à Dreux, seront mis à disposition de l'association des parents d'élèves « APE Jean Zay », représentée par Madame Diallo Mariame, le lundi 29 juin 2026 de 16H30 à 20H00, pour la Kermesse de l'école.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le 29/6/26



Pour le Maire,
Marie-Françoise Scavenneec
Première adjoint au Maire

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Affichage ou notification le

Déléguée à la petite enfance, l'éducation,
la jeunesse et la politique des loisirs